

par an en 1990, grâce entièrement aux ressources hydrauliques emmagasinées au Canada.

Les Canadiens toujours plus nombreux se rendent compte que cet état de choses provient d'une erreur regrettable du gouvernement canadien et du gouvernement de la Colombie-Britannique et ils espèrent au moins que, forts de cette expérience, nous serons d'une prudence extrême en mettant au point, à l'avenir, une politique hydraulique nationale.

Pour gagner du temps, je vais brièvement citer un passage du *Globe and Mail* du 14 janvier 1967 qui publiait cet article de Bruce Macdonald de Washington:

La production d'énergie hydro-électrique au barrage de Grand Coulee, dans l'État de Washington, passera en 1990 de deux millions de kilowatts, sa capacité actuelle, à 9,2 millions de kilowatts, faisant ainsi de cet ouvrage le barrage hydro-électrique le plus gigantesque du monde, et cela en grande partie à cause des installations d'entreposage des ressources hydrauliques que le Canada a mises à la disposition des États-Unis en vertu du traité du Columbia.

Le secrétaire d'État à l'Intérieur, M. Stewart Udall, a annoncé hier qu'on l'avait autorisé à entamer immédiatement les travaux visant à augmenter la production de 3,6 millions de kilowatts, comme cela avait été prévu au moment de la signature avec le Canada de l'accord sur les travaux conjoints d'aménagement hydro-électrique du Columbia et des installations pour empêcher les inondations.

Voici ce que dit encore cet article:

Malgré les allégations américaines, de source canadienne...

Nous ignorons pour le moment de quelle source il s'agit...

...on s'attend à ce que les fonctionnaires d'Ottawa examinent minutieusement la formule complexe faisant partie du traité signé avec Washington, en vue de déterminer si la capacité hydro-électrique supplémentaire ne donnerait pas au Canada le droit de réclamer une augmentation des indemnités.

Les fonctionnaires canadiens ont fait remarquer que même si la capacité hydro-électrique totale n'était pas supérieure à celle prévue au moment de la signature du traité, il était possible que les petits caractères du traité stipulent que la Colombie-Britannique aura droit à un paiement plus élevé si la capacité hydro-électrique additionnelle est utilisée pour les besoins en énergie aux périodes de pointe et peut donc être vendue à des firmes distributrices d'électricité à un prix supérieur au prix de base.

Ensuite sous le sous-titre «Le Canada se fait rouler, selon un économiste de Toronto», voici ce qu'écrivit M. Macdonald:

● (7.30 p.m.)

M. Higgins a dit: «Les États-Unis profitent de l'occasion merveilleuse qui leur est offerte de faire un placement leur permettant d'obtenir de l'électricité et l'entreposage des ressources hydro-électriques à très bon compte. Je ne crois pas que l'on puisse

[M. Herridge.]

fournir des chiffres estimatifs en ce qui concerne le prix que devraient payer les États-Unis pour obtenir l'énergie hydro-électrique dont ils auraient besoin en période de pointe, si l'entreposage canadien n'existait pas.»

Selon M. Higgins, le Canada ne retirerait aucun profit des économies réalisées par les États-Unis grâce à l'énergie hydro-électrique qu'ils obtiennent à bon compte, pour les périodes de pointe, sur le Columbia.

«Le Canada aurait dû se réserver de plus grands avantages dans le traité. En réalité ce traité ne lui procurera même pas suffisamment d'argent pour défrayer les travaux d'entreposage de l'énergie qui ne profiteront qu'aux États-Unis. Quant à nous nous n'en retirons absolument rien.»

Par ailleurs M. Hugh L. Keenleyside, coprésident de la *B. C. Hydro and Power Authority* a déclaré à Vancouver;

...l'augmentation de la capacité énergétique des États-Unis n'influencera pas sur les travaux en chantier en Colombie-Britannique.

Et voici une déclaration d'un autre expert canadien concernant le traité, M. Gordon MacNabb, du département des ressources hydrauliques du ministère de l'énergie, des Mines et des Ressources, qui, de concert avec M. Keenleyside, dit que les travaux de Grand Coulee n'auront aucune répercussion au Canada. Les ressources hydrauliques entreposées à plusieurs centaines de milles à l'intérieur du Canada, a-t-il dit, ne seront pas modifiées par ces travaux et les travaux destinés à accroître le potentiel électrique auraient été effectués, avec ou sans traité.

Cela inquiète les hydrauliciens. Récemment un ingénieur éminent a passé deux heures à me parler de cette question qui avait été débattue à des réunions d'ingénieurs. Ces gens, qui se sont tus lors de la signature du traité, estiment que ce dernier a trahi les intérêts du Canada. D'autres commencent à s'inquiéter. Je sais que tel est le cas de syndicats de la Colombie-Britannique en particulier, et de certains autres d'Ontario. Je vois sourire le député de Kootenay-Est, car il sait de quoi je parle.

M. Byrne: C'est de la propagande néo-démocrate.

M. Herridge: En outre, les associations de cultivateurs et autres de la province qui s'intéressent à la conservation des ressources hydrauliques au Canada, se préoccupent de cette question après l'avoir étudiée. L'ayant fait moi-même à des réunions syndicales et autres, je sais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources reçoit un nombre croissant de lettres à ce sujet, qui l'exhortent à faire étudier le traité du Columbia par le comité approprié et à y faire comparaître de nouveau les dirigeants de notre direction des ressources hydrauliques.